



Charte éthique et sportive de Val-de-Ruz Basket

Préambule

Dans le présent document, toutes les dénominations s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin. La présente Charte a pour objectif de promouvoir au sein du club de Val-de-Ruz basket (ci-après VDRB) un esprit sportif et associatif fondé sur le respect des personnes, des infrastructures et des règles de vie qui encadrent la pratique du basket-ball au sein de l'association.

Elle annule et remplace toutes les versions antérieures.

Elle s'adresse ainsi tant aux dirigeants, entraîneurs et staff technique qu'aux joueurs des sections actives ou jeunesse, aux parents ainsi qu'à toute personne liée aux diverses activités du club.

Une charte n'est pas un règlement, elle n'a pas vocation à contraindre, mais à expliquer.

Le but ici est de poser un cadre général dans lequel les jeunes, les bénévoles les familles pourront évoluer et s'épanouir.

Toutefois, elle est aussi une base sur laquelle il est possible de s'appuyer pour sanctionner ceux qui l'ont acceptée et malgré tout choisissent une autre voie.

Pour rappel, par son adhésion au club, le membre ainsi que son/ses représentant(s) légal/légaux approuvent tacitement la présente charte ainsi que les statuts et le règlement du club, et ils se reconnaissent dans ces valeurs et s'engagent à les respecter.

En cas de manquement, le comité se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Dispositions générales (applicables à tous)

Dans la pratique de son activité sportive ou associative au sein du club, chaque membre s'efforce d'adopter une attitude en parfaite adéquation avec les valeurs de VDRB et les principes de Swiss Olympic, à savoir notamment :

- Contribuer à l'intégration et au rapprochement de ses membres en traitant toutes les personnes de manière égale.
La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne soient pas à l'origine de discrimination.
- Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.
Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.
- Contribuer à l'apprentissage de la responsabilité, de la solidarité et de la citoyenneté, en :
 - Favorisant le partage des responsabilités
Les sportifs sont associés aux décisions qui les concernent.
 - Eduquant à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement
Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

Nos partenaires



pharmacie
marti



groupe e



- Veiller à l'intégrité physique de ses membres en :
 - *Respectant pleinement les sportives et les sportifs au lieu de les surmener*
Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.
 - *S'opposant à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel*
La prévention s'effectue sans tabous : en restant vigilant, en sensibilisant, et en intervenant à bon escient.
- Contribuer à l'éducation à la santé en :
 - *S'opposant au dopage et aux toxicodépendances*
En sensibilisant et en intervenant à bon escient, sans relâche et, en cas de consommation, en réagissant immédiatement.
 - *Respectant les exigences de la charte « Un sport sans fumée et sans alcool » (annexe à la charte du club)*
- Respecter les règles du jeu et du fair-play, à tous les niveaux, tant sur un terrain de sport qu'en dehors.
- S'opposer à toute forme de corruption.
Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions.
Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d'intérêt, les cadeaux, les finances.

Dispositions spécifiques

Engagements du club

Le Val-de-Ruz Basket, par son comité, s'engage :

- À définir les règles de vie dans les équipes et dans le club.
- À encourager la formation grâce à un encadrement adéquat à tous les niveaux.
- À fournir les installations et le matériel nécessaires à la pratique du basket.
- À entretenir des relations avec les organisations faïtières du basket.
- À développer son réseau de relations avec les milieux économiques et politiques.
- À rendre compte de manière transparente de ses choix et de sa gestion.

Engagements des entraîneurs et du staff technique du club

Les entraîneurs et les membres du staff technique (ci-après dénommés « l'entraîneur ») ont la responsabilité de guider les joueurs non seulement vers l'excellence sportive, mais aussi de les accompagner dans leur développement humain et social.

Pour ce faire, ils s'engagent à :

→ Respecter les joueurs

- *Respect de la dignité humaine*
Chaque joueur doit être traité avec respect, indépendamment de ses capacités physiques, de son âge, de son origine ou de ses croyances.
Aucun joueur ne doit faire l'objet de discrimination.

Nos partenaires



pharmacie
marti



groupe e



- *Encouragement et soutien*

L'entraîneur doit encourager l'effort et le progrès, en veillant à ce que chaque joueur se sente valorisé, quel que soit son niveau de performance.

- *Équité*

Chaque joueur doit avoir une chance égale de s'exprimer et de se développer, en tenant compte de ses besoins et de ses talents individuels.

- *Accueil*

Chaque joueur qui souhaite intégrer une équipe doit être accueilli avec respect et bienveillance.

En cas de difficultés, il s'agit de régler cela avec les joueurs (et les représentants légaux pour les mineurs).

Un renvoi définitif ne peut être prononcé que par les instances dirigeantes du club.

→ **Développement personnel et sportif**

- *Éducation et enseignement :*

Au-delà du basket, l'entraîneur a pour mission d'enseigner des valeurs humaines telles que le respect, l'humilité, le travail d'équipe, la persévérance et l'esprit d'initiative.

Il n'a toutefois pas vocation à remplacer les représentants légaux dans leur rôle d'éducateur.

- *Bien-être des joueurs :*

Il est du devoir de l'entraîneur d'assurer le bien-être physique, mental et émotionnel des joueurs.

Il doit veiller à la prévention des blessures, éviter les surcharges et écouter les besoins de chaque joueur tout en les amenant à dépasser peu à peu leurs limites pour progresser.

- *Respect des limites individuelles :*

L'entraîneur doit adapter ses attentes aux compétences et capacités de progression de chaque joueur.

→ **Exemplarité sur et en dehors du terrain**

- *Modèle de comportement :*

L'entraîneur doit être un modèle de comportement, en adoptant une attitude positive, respectueuse et professionnelle envers les autres entraîneurs, les joueurs, les arbitres et le public.

Il respecte la ponctualité des entraînements et des matchs et avertit au plus vite un membre dirigeant du club en cas d'indisponibilité.

Il veille à se présenter aux entraînements et aux matchs vêtu de manière adéquate et respectueuse tant des joueurs que des supporters et adversaires.

Il respecte et fait respecter les directives de l'annexe à la charte « Un sport sans fumée et sans alcool ».

- *Honnêteté et intégrité :*

L'entraîneur agit avec transparence et honnêteté dans toutes ses interactions.

Il ne tolère pas le dopage ou toute autre pratique contraire à l'éthique sportive.

- *Respect des règles :*

L'entraîneur s'engage à respecter toutes les règles du jeu, qu'elles soient techniques, administratives ou éthiques.

Il encourage également les joueurs à en faire de même.

→ **Respect des instances sportives**

- *Collaboration avec les dirigeants et autres acteurs :*

L'entraîneur doit travailler en coopération avec les instances dirigeantes du club, de la fédération et des arbitres, ainsi que tous les autres entraîneurs du club.

Il doit promouvoir une communication ouverte et constructive avec tous les acteurs du basket.

Nos partenaires



pharmacie
marti



groupe e



- **Développement du sport :**

L'entraîneur s'engage à promouvoir le basket comme un sport accessible à tous, dans le respect des valeurs fondamentales du fair-play et de l'esprit d'équipe.

Il contribue à l'essor du sport à travers l'organisation d'événements, de compétitions et de formations.

→ **Formation et développement professionnel**

- **Formation de base :**

L'entraîneur doit s'engager à obtenir les reconnaissances J+S en rapport avec ses activités au sein du club.

- **Formation continue :**

L'entraîneur doit s'engager dans une démarche de formation continue afin d'améliorer ses compétences techniques et humaines.

Il est de son devoir de rester à jour sur les nouvelles méthodes d'entraînement, de préparation physique et de gestion d'équipe.

Il doit également répondre aux exigences J+S et Swiss basketball afin de conserver les reconnaissances requises.

- **Partage des connaissances :**

Le Club encourage le partage des connaissances avec d'autres entraîneurs, afin de favoriser une communauté d'apprentissage ouverte et solidaire.

→ **Encouragement du fair-play et de la compétitivité saine**

- **Esprit sportif :**

L'entraîneur doit veiller à ce que la compétition reste une occasion d'apprentissage et de progrès, plutôt qu'un simple moyen d'obtenir des résultats.

Le respect de l'adversaire, des arbitres et des règles est essentiel à l'esprit sportif.

L'entraîneur doit saluer les arbitres, les officiels et les adversaires au début et à la fin de chaque rencontre. Il s'assure que ses joueurs et officiels en fassent de même.

- **Accepter la défaite et la victoire avec humilité :**

Que nous gagnions ou perdions, nous devons toujours faire preuve de respect envers l'équipe adverse et les arbitres.

→ **Confidentialité et relations respectueuses**

- **Respect de la vie privée :**

L'entraîneur s'engage à respecter la vie privée des joueurs et à traiter avec discrétion les informations personnelles et médicales.

Toute information sensible doit rester confidentielle, sauf en cas de nécessité pour la santé et la sécurité des joueurs.

L'entraîneur doit impérativement respecter l'intimité des joueurs.

- **Communication positive et constructive :**

Le Club encourage une communication ouverte et honnête avec les joueurs, les parents et les membres du staff.

Ces derniers veillent à instaurer un climat de confiance pour permettre à chacun de s'exprimer sans crainte.

Nos partenaires



pharmacie
marti



groupe e



Engagements des joueurs

Dans sa pratique du basket-ball et lors de manifestations au sein du club, chaque joueur s'engage notamment à :

- Se conformer en tout temps aux règles de jeu, à l'esprit du basket-ball et du sport en général.
- Se conformer en tout temps au règlement interne du club, à la présente charte et à son annexe « un sport sans fumée et sans alcool » et de manière générale à tout règlement et toute directive relatifs à la pratique du basket-ball en particulier et du sport en général.
- Bannir et refuser toute forme de violence qu'elle soit physique ou verbale tant comme joueur que comme spectateur d'un match de basket.
- Respecter tous les acteurs de la pratique du basket-ball au sein du club, notamment ses coéquipiers, les entraîneurs, le staff technique mais aussi les adversaires et les supporters, et ce sans discrimination aucune.
- Respecter le corps arbitral et les officiels durant les matchs et les compétitions, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors.
- Adopter un comportement irréprochable et veiller à toujours faire preuve de fair-play, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors.
- Favoriser le plaisir de jouer dans un esprit constructif et contribuer à bâtir un esprit d'équipe sur et en dehors du terrain
- Être à l'écoute et respecter les directives des entraîneurs et des dirigeants du club.
- Résoudre tout litige par la discussion, la communication et le débat, en en référant aux entraîneurs ou aux dirigeants si besoin.
- Prendre soin des infrastructures et des équipements mis à disposition tant dans l'enceinte du club que durant les rencontres à l'extérieur.
- Être ponctuel aux séances d'entraînement, aux matchs et à toute convocation de l'entraîneur ou des dirigeants du club.
- Être présent de manière régulière aux séances d'entraînement ainsi qu'à toute convocation de l'entraîneur.
- Veiller à se présenter aux entraînements et aux matchs vêtu de manière adéquate et respectueuse tant de ses coéquipiers que de ses adversaires.
- Veiller à serrer la main des arbitres, des officiels et des adversaires avant et après chaque rencontre.
- Informer suffisamment à l'avance son entraîneur de toute indisponibilité ou absence à un entraînement ou une rencontre.
- Véhiculer en tout temps une image positive du club et de ses valeurs en portant nos couleurs avec fierté.
- S'acquitter du montant de sa cotisation indispensable à la vie du club.
- Connaître les règles du jeu, apprendre à arbitrer, à tenir une feuille de marque.
- Collaborer et participer activement aux différentes manifestations organisées par le club.
- Accepter et savourer la victoire avec modestie, sans jamais ridiculiser son adversaire mais également reconnaître dignement sa supériorité dans la défaite et savoir en tirer tous les enseignements.
- Ne pas tricher pour obtenir la victoire
- Aider les débutants à s'intégrer

Nos partenaires



pharmacie
marti



groupe e



Engagements des parents ou représentants légaux de joueurs

Chaque parent ou représentant légal dont l'enfant porte les couleurs du club s'engage à :

- Se conformer en tout temps aux règles de jeu, à l'esprit du basket-ball et du sport en général.
- Se conformer en tout temps au règlement interne du club, à la présente charte et à son annexe « un sport sans fumée et sans alcool » et de manière générale à tout règlement et toute directive relatifs à la pratique du basket-ball en particulier et du sport en général.
- Bannir et refuser toute forme de violence qu'elle soit physique ou verbale tant comme officiel que comme spectateur d'un match de basket.
- Respecter tous les acteurs de la pratique du basket-ball au sein du club, notamment les coéquipiers de son enfant, les entraîneurs, le staff technique mais aussi les adversaires et les supporters, et ce sans discrimination aucune.
- Respecter l'autorité des entraîneurs à l'égard de son enfant, dans le respect des droits de ce dernier, dès sa prise en charge à l'intérieur des structures du club.
- Communiquer aux entraîneurs toute information importante ou utile relative à la santé et à la sécurité des joueurs.
- Respecter la ponctualité des convocations aux entraînements et aux matchs.
- Respecter les installations, le cadre et le matériel mis à la disposition des joueurs.
- Prévenir suffisamment à l'avance l'entraîneur en cas d'indisponibilité de son enfant pour un entraînement ou un match.
- Respecter les choix de l'entraîneur dans l'exercice de ses fonctions sportives et éducatives.
- Adopter un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain vis-à-vis de son enfant, des autres joueurs, des entraîneurs, des dirigeants et de l'adversaire.
- Respecter le corps arbitral, leurs décisions durant les rencontres et les officiels durant les matchs et les compétitions, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors.
- Respecter la surface de jeu en veillant à rester dans la zone délimitée aux spectateurs, et ne pas laisser de déchets en dehors des poubelles.
- Inculquer à son enfant les valeurs du fair-play et du respect de l'adversaire.
- S'investir tant que possible dans la pratique du sport de son enfant en l'encourageant et en assistant aux rencontres.
- Assister tant que possible le club dans l'organisation des déplacements lors des matchs à l'extérieur.
- Assister tant que possible le club dans l'activité sportive en apprenant à être officiel de table (feuille de marque, chronomètre, 24s, ...) et en officiant lors de rencontres sportives tant à domicile qu'à l'extérieur.
- Collaborer et participer activement aux différentes manifestations organisées par le club.
- S'acquitter du montant de la cotisation de son enfant indispensable à la vie du club.
- Accepter et savourer la victoire avec modestie, sans jamais ridiculiser l'adversaire mais également reconnaître dignement sa supériorité dans la défaite.
- Être présent si possible aux rencontres de basket de son enfant.
- Accepter les limites de son enfant, ne pas projeter d'ambition démesurée sur lui.
- Ne pas intervenir dans les choix sportifs des entraîneurs.
- Un enfant doit exercer un sport pour son plaisir et non pour celui de ses parents.



Conclusion

Cette charte éthique et sportive a pour objectif de garantir un environnement favorable au développement des joueurs, en les accompagnant dans leur épanouissement sportif et humain.

Le Comité doit mettre en place les structures et les moyens pour aider son staff et ses membres à atteindre ces objectifs.

L'entraîneur de basketball doit être un modèle de conduite, un leader inspirant et un enseignant respectueux des principes du sport.

Du fait de notre structure et afin de pouvoir fonctionner, les parents ont également un rôle important, que ce soit en participant à la vie du club tant dans le cadre sportif (accompagnement lors des déplacements, officiel de table, responsable d'équipe, ...) qu'associatif (aide lors de manifestation, ...), mais également en s'inscrivant pleinement dans leur rôle de modèle vis-à-vis de leur(s) enfant(s).

Les développements sportif et personnel de tous les joueurs restent primordiaux pour le club et ces derniers s'ils sont au centre de la démarche en sont également les moteurs.

En tant que tel, ils sont, par leurs actes, la base même et les acteurs actifs du système qui doit favoriser leur propre épanouissement.

En définitive, le club ne saurait exister sans l'implication de ses bénévoles, de son comité, de ses entraîneurs et bien entendu de ses joueurs, et leurs contributions sont essentielles aux activités du club.

En respectant tous ces principes, nous contribuons ensemble à la construction d'un sport plus juste, respectueux et inclusif pour tous.

Nos partenaires



pharmacie
marti



groupe